



42^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DES VINS MÂCON

05 – 06 – 07 juin 2026

Organisé par



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC
COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au 43^{ème} Rallye National des Vins Mâcon sauf articles spécifiques ci-après.

Toutes autres informations figurent en annexe 1 et 2 du présent règlement.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedesvinsmacon.com

L'Association Sportive Automobile des Vins Mâcon tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation du 43^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON en apportant une aide efficace au Comité d'Organisation

M Dominique DUFOUR	Préfet de Saône-et-Loire
M Benjamin DIRX	Député de Saône-et-Loire
M Jérôme DURAIN	Président du Conseil Régional de Bourgogne - Franche - Comté
M André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M Jean-Patrick COURTOIS	Maire de la ville de MÂCON

Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées

M Pierre GOSELIN	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M Bernard DEMEUZOIS	Sénateur de la Fédération Française du Sport Automobile
M Olivier BONNETAIN	Président de la Ligue Bourgogne - Franche - Comté
M Jérôme CHEVALIER	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
M Thierry CHEVENET	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux

Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux

M le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département de Saône-et-Loire

M le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon

M le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD 1 Rue du Doyenné - 71000 MÂCON Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25 Email : asa.vinsmacon@gmail.com Internet : www.rallyedesvinsmacon.com
Nom du Rallye :	RALLYE NATIONAL VHC DES VINS MÂCON
Date :	05, 06 et 07 juin 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	- Championnat de France des Rallyes VHC 2026 - Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 2 2026 - Les Challenges de la ligue Bourgogne Franche-Comté 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	22 janvier 2026 – N°15
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	24 mars 2026 – N°276
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	HEDOUIN Thierry
Téléphone :	06 88 48 25 11
Mail :	rallyedesvinsmacon@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	MARICHY Jean-Yves
Président d'honneur :	BONNETAIN Olivier
Membres :	Alexandre FORET, Marc PENIDE, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Thierry HEDOUIN, Catherine JULLIN, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Delphine PETITPAS, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD, Bruno REBOUX
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Le secrétariat du rallye est transféré à la Salle DESCHIZEAUX de MÂCON, centre Paul BERT du lundi 01 juin 2026 au Vendredi 05 juin 2026 puis à la Tente du village, en face du podium, parking du Paquier Saint-Antoine du samedi 06 juin 2026 jusqu'au dimanche 07 juin 2026 inclus. Contact : Amélie GILARDON tél : 06 26 76 35 26
Téléphone :	06 26 76 35 26
Mail:	asa.vinsmacon@gmail.com
Permanence du Rallye :	ASA des Vins Mâcon

Lieu, date, horaire :	1 rue du Doyenné 71000 MÂCON Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25 Email : asa.vinsmacon@gmail.com Internet : www.rallyedesvinsmacon.com
PC course et collège des commissaires sportifs	Hôtel MERCURE, 26 rue Pierre de Coubertin – 71000 MÂCON
Parking remorques obligatoire	Rue des Grandes Varennes 71000 SANCÉ (entrée face au SDIS)
Conférence de Presse	Vendredi 05 juin 2026 18h00 au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON
Salle de Presse	Tente village, en face du podium - parking Paquier Saint-Antoine à MÂCON
Accueil des officiels et commissaires	Parc des expositions SPOT 71000 MÂCON
Parc fermé de départ, regroupement et d'assistance	Parc des expositions SPOT 71000 MÂCON <u>Assistance</u> : Parking Paquier Saint-Antoine 71000 MÂCON
Affichage informatif	-Tente village, en face du podium - parking Paquier Saint-Antoine à MÂCON -Tente implantée face au CH de sortie du Parc Fermé/Regroupement
Organisateur technique	
Nom :	Comité d'Organisation du Rallye des Vins Mâcon
Adresse :	1 rue du Doyenné 71000 MÂCON
Téléphone :	03 85 29 00 03
Mail :	rallyedesvinsmacon@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 06 avril 2026
Ouverture des engagements	Lundi 06 avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 25 mai 2026 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 30 mai 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	<i>Salle Familiale des Saugeraies – 47, impasse Françoise Dolto – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page 17)</i> - Samedi 30 mai de 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 18h00 - Dimanche 31 mai de 8h00 à 12h00 Pas de distribution dimanche après-midi <i>Salle Deschizeaux de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page17)</i> - Jeudi 04 juin de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - Vendredi 05 juin de 8h00 à 12h00

	Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié. L'heure de convocation aux VÉRIFICATIONS TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dates et horaires des reconnaissances (voir article 6.2P page 13)
Parution liste des engagés	Lundi 01 juin 2026
Séance d'essais	Vendredi 05 juin 2026 de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
Parc assistance	Parking Paquier Saint Antoine de MÂCON Vendredi 05 juin 2026 à partir de 14h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	<u>Salle Familiale des Saugeraies – 47, impasse Françoise Dolto – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page 17)</u> - Samedi 30 mai de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - Dimanche 31 mai de 8h00 à 12 h00 <u>Salle Deschizeaux de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page17)</u> - Jeudi 04 juin de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - Vendredi 05 juin de 8h00 à 12h00 Vérifications administratives complémentaires – Parc des expositions de MÂCON SPOT - Vendredi 05 juin 2026 de 17h30 à 22h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des expositions SPOT - 71000 MÂCON Vendredi 05 juin 2026 de 17h30 à 22h30
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des expositions SPOT - 71000 MÂCON Vendredi 05 juin 2026 à partir de 17h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Hôtel MERCURE, 26 rue Pierre de Coubertin – 71000 MÂCON - Vendredi 05 juin 2026 à 21h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	1^{ère} ÉTAPE : Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY) -Vendredi 05 juin 2026 à 23h59
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	1^{ère} ÉTAPE : Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY) -Vendredi 05 juin 2026 à 23h59 2^{ème} ÉTAPE : Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY) -Samedi 06 juin 2026 à 22h30
Briefing (<i>lieu, date, heure</i>)	D.C, des Véhicules d'Encadrement, des « 0 » de réserve au PC course - Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 MÂCON Vendredi 05 juin 2026 à 18h30 Briefing pilotes écrit distribué le vendredi 05 juin 2026 à 18h00
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	1^{ère} ÉTAPE : Samedi 05 juin 2026

	Parking Paquier Saint-Antoine de Mâcon Sortie du Parc Fermé à 8h45 (départ 1 ^{ère} VHC) 2^{ème} ÉTAPE : Dimanche 06 juin 2026 Parking Paquier Saint-Antoine de Mâcon Sortie du Parc Fermé à 8h30 (départ 1 ^{ère} VHC)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY) -Samedi 05 juin 2026 à partir de 22h30
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	1^{ère} ÉTAPE : Parc fermé (parc des expositions SPOT de MÂCON) -Samedi 06 juin 2026 à 18h53 2^{ème} ÉTAPE : Parc de repositionnement (parc des expositions SPOT de MÂCON) au CH12A -Dimanche 07 juin 2026 à 16h48
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Cyril HUCHET Automobiles 6, Rue de la Madone 71000 SANCÉ 03 85 22 04 42 -Dimanche 07 juin 2026 dès l'arrivée des concurrents
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée du dernier concurrent au CH 12C
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Podium Parking Paquier Saint-Antoine à MÂCON -Dimanche 07 juin 2026 à partir de 16h58

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 05 - 06 - 07 juin 2026 le 42ème RALLYE NATIONAL DES VINS "MÂCON" CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC en qualité d'organisateur administratif. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS – 4669/1411
Commissaires Sportifs	Hubert BENOIT - 3617/0411 Stéphanie POTONNIER – 2628/0412
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Céline PATISSIER – 227418/0403
Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER - 128253/0804
Directeurs de Course adjoint	Jannick DAUBIGNE - 6560/0410
Médecin chef	Patrick CHERREAU - 23731/0510
Commissaire Technique responsable délégué FFSA	Christophe GIMENO – 40651/0805
Commissaires Techniques adjoints	<u>Adjoint responsable VHC</u> Christian ALLOIN - 4432/0408 <u>Adjoints :</u> Jean-Louis LAPLANCHE - 130706/0404 Jean-François GERARD – 136207/0408
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Monique FRANCE – 29181/0409 Isabelle THOUVENIN – 3295/0515
Chargé des relations avec la presse	Frédéric LOMBARD Catherine THIMON - 31996/0414

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une proposition de créneau horaire de passage pour les vérifications administratives.

1.3.3P. Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au 42^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DES VINS "MÂCON" doit adresser au secrétariat du Rallye (**1 Rue du Doyné - 71000 MÂCON**) la demande d'engagement dûment complétée, **avant le lundi 25 mai 2026 à minuit, date de clôture des engagements (le cachet de la poste faisant foi).**

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge)).

3.1.1.9P. Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum. Ce nombre pourra être modifié en fonction du nombre de véhicules engagés dans le 43^{ème} Rallye des Vins Mâcon (145 voitures max) et le 2^{ème} VHRS/5^{ème} VMRS (25 voitures admises) qui ne serait pas atteint sans toutefois dépasser 215 voitures au total tous rallyes confondus.

3.1.1.10P. Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **605 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)** plus **70 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation
- Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1210 €** plus **70 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation
- Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **530 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)** plus **70 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour les virements : **Banque : CA CENTRE EST MACON CENTRE**
 RIB : 17806 00800 04102326828 35
 IBAN : FR76 1780 6008 0004 1023 2682 835
 BIC : AGRIFRPP878

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les engagements non accompagnés de leurs paiements ne seront pas validés et resteront en liste d'attente.

Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon.

La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la fiche d'homologation.
- e) du montant des droits d'engagement.
- f) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.12P. Remboursement (cf prescriptions générales) :

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asa.vinsmacon@gmail.com »**). Un document abandon/forfait est disponible sur le site internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé par les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2, **K** ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.

Définition des périodes de l'Annexe K

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1987
E - Période J2	1988 à 1992
Période K	1993 à 2000

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- GROUPE 1 - T - Tourisme de série
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4/5 - GTS / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme de compétition
- GROUPE N VHC Production
- GROUPE A VHC Tourisme
- GROUPE B VHC
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée

4.1.3P. PNEUMATIQUES

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier (la mise à jour du 7 avril 2017 de l'article 8.4.1. de l'Annexe K n'est pas applicable) Le retailage des pneumatiques est interdit. À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximum.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P Parc assistance

Le Parc d'assistance est implanté sur le Parking du palais des Sports de Mâcon.

4.3.1.1P Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MÂCON 2026 », seront admis dans le parc d'assistance

Ouverture du parc à 14 h 00 vendredi 05 juin 2026

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 5 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.
Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA 2026 notamment en ce qui concerne les amendes.

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du Tracker Interactif et/ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye

Reconnaisances :

Lors des reconnaissances, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

- Lors des vérifications techniques préliminaires :
 1. Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
 2. Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).
- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge

de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- Dès la 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 et 5.2.4 (cf règlement standard des rallyes 2026).

5.2P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative rachetable seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

Voir tableau en annexe2 (page 17) du présent règlement particulier.

6.1P. DESCRIPTION

Le 42^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DES VINS MÂCON représente un parcours de 457.39 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 160.64 kms.

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2
ES 1 – 4 : CHAINTRÉ - PRUZILLY	ES 7 – 10 : BISSY LA MÂCONNAISE – CHISSEY LÈS MÂCON
ES 2 - 5 : SERRIÈRES - PIERRECLOS	ES 8 – 11 : MARTAILLY LÈS BRANCION - JUGY
ES 3 – 6 : CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	ES 9 – 12 : LUGNY – VIRÉ

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe2 "itinéraires et Horaires » pages 18-19.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : trois (3)

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

	Samedi 30 mai	Dimanche 31 mai	Jeudi 04 juin	Vendredi 05 juin
ES 1 – 4 : CHAINTRÉ - PRUZILLY	8 h 30 - 18 h00		8 h00 - 18 h00	
ES 2 – 5 : SERRIÈRES -PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h00		8 h 00- 18 h00	
ES 3 – 6 : CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	8 h 30 - 18 h00		8 h 00- 18 h00	
ES 7- 10 : BISSY LA MÂCONNAISE – CHISSEY LÈS MÂCON		8 h00 - 18 h00		8 h00 – 16 h00
ES 8- 11 : MARTAILLY LÈS BRANCION - JUGY		8 h00 - 18 h00		8 h00 - 16 h00
ES 9 -12 : LUGNY - VIRÉ		8 h00 – 18 h00		8 h00 - 16 h00

6.2.5P. Durée :

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau ci-dessus)

Samedi 30 mai et Dimanche 31 mai, Jeudi 04 juin et Vendredi 05 juin 2026.

6.2.7P. Pénalités :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs

▪ En cas d'excès de vitesse :

- 1^{ère} infraction notifiée :
 - Jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - Jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - Jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € 1 minute de pénalité
- En cas de 2^{ème} infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et 1 minute de pénalité
- En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et 5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.

Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur.

6.4.7P. En dehors des ES tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

☑ Pénalités :

- 1^{ère} infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2^{ème} infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- 3^{ème} infraction notifiée : disqualification.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)

7.5.16. Interruption d'une Épreuve Spéciale

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.

Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure.

Le ou les responsable(s) de l'évènement **pourra(ont) être disqualifié(s) à la discrétion du collège des commissaires sportifs.**

7.5.16.1P. Drapeaux jaunes

a) Drapeaux jaunes

Le drapeau jaune sera présenté aux équipages sur instruction du Directeur de Course (ES ou PC) ou à l'appréciation du commissaire en poste où a lieu l'incident. Les drapeaux ne pourront être déployés et agités que par un commissaire portant une chasuble facilement identifiable (commissaire, commissaire chef de poste route, chasuble avec le symbole radio). Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale.

b) Significations du drapeau jaune

Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé et agité, il doit immédiatement réduire sa vitesse, ne pas doubler, être prêt à changer de direction, et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Cela signifie qu'il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la route de compétition. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Tout équipage ayant reçu le drapeau jaune pourra se voir attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.16.2P. Drapeaux rouges

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17.P Sécurité des concurrents

7.5.17.2P. *Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4). Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage. Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques. Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.*



En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents

7.5.20P. Séance d'essais

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 05 juin 2026 (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17H00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE.** L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au plus tard au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône-et-Loire.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2026

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026, aux règles spécifiques rallye VHC 2026 et au Championnat de France des rallyes VHC 2026

A l'issue de chaque rallye, les classements suivants seront établis :

- 1 classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- 1 classement général pour les périodes E à I
- 1 classement général pour les périodes J **et** K
- 1 classement général pour les petites cylindrées
- 1 classement général pour les Classic.

Les voitures du groupe Classic ne devront jamais figurer ni dans le classement toutes périodes confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J **et** K.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

Coupes et Trophées

Tous les concurrents classés seront récompensés au passage sur le podium.

ANNEXE 1 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRAVES

Des vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

Le samedi 30 mai, le dimanche 31 mai 2026 : Salle Familiale des Saugeraies – 47, impasse Françoise Dolto – 71000 MÂCON)

Le jeudi 04 et vendredi 05 juin 2026 : SALLE Deschizeaux de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON.

Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote),
- Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote),
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture,
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes et les droits d'engagement réglés, ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.



ANNEXE 2 – ITINÉRAIRES ET HORAIRES



43ème RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON
42ème RALLYE NATIONAL VHC
2ème RALLYE VHRS / 5ème RALLYE VMRS



Lever du soleil : 05h50

ÉTAPE 1								
CH	ES	SAMEDI 06 JUIN 2026	KILOMÉTRAGE			Temps imparti	1ère voiture	Moyenne Km/h
			ES	Liaison	Total			
CH 0		Sortie Parc Fermé MÂCON					08:45	
CH 0		Entrée Assistance A					08:45	
		Parc d'Assistance MÂCON					00:20	
RZ 1		Distance jusqu'au prochain ravitaillement	43,14	70,87	114,01			
CH 0A		Sortie Assistance A					09:05	
CH 1		CHANTRÉ	13,87	13,87	00:35	09:40	23,78	
DES 1		CHAINTRÉ - PRUZILLY	0,10		00:03	09:43		
AES 1		16,070						
CH 2		SERRIÈRES	8,81	38,85	00:50	10:33	29,86	
DES 2		SERRIÈRES - PIERRECLOS	0,08		00:03	10:36		
AES 2		13,830						
CH 3		CURTIL SOUS BUFFIÈRES	17,31	70,07	00:50	11:26	37,37	
DES 3		CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	0,11		00:03	11:29		
AES 3		13,240						
CH 3A		Entrée regroupement 1	30,59	114,01	01:00	12:29	43,83	
		Parc de Regroupement 1 MÂCON					01:10	
CH 3B		Sortie regroup. 1 /Entrée assistance B					13:39	
CH 3B		Entrée Assistance B					13:39	
		Parc d'Assistance MÂCON					01:05	
RZ 2		Distance jusqu'au prochain ravitaillement	43,14	70,98	114,12			
CH 3C		Sortie Assistance B					14:44	
CH 4		CHANTRÉ	13,87	127,88	00:35	15:19	23,78	
DES 4		CHAINTRÉ - PRUZILLY	0,10		00:03	15:22		
AES 4		16,070						
CH 5		SERRIÈRES	8,81	152,86	00:50	16:12	29,86	
DES 5		SERRIÈRES - PIERRECLOS	0,08		00:03	16:15		
AES 5		13,830						
CH 6		CURTIL SOUS BUFFIÈRES	17,31	184,08	00:50	17:05	37,37	
DES 6		CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	0,11		00:03	17:08		
AES 6		13,240						
CH 6A		Entrée Assistance C	30,70	228,13	01:00	18:08	43,94	
		Parc d'Assistance MÂCON					00:40	
CH 6B		Sortie Assistance C					18:48	
CH 6C		Entrée Parc Fermé - MÂCON	1,900	230,030	00:05	18:53		
		TOTAL ÉTAPE 1	86,280	143,750	230,030	10:08		

Section 1 - 114,01 kms dont 43,14 kms d'ES

Section 2 - 116,02 kms dont 43,14 kms d'ES

Coucher du soleil : 21h29



43ème RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON
42ème RALLYE NATIONAL VHC
2ème RALLYE VHRS / 5ème RALLYE VMRS



Lever du soleil : 05h50

ÉTAPE 2							
CH	DIMANCHE 07 JUIN 2026	KILOMÉTRAGE			Temps imparti	1ère voiture	Moyenne Km/h
		ES	Liaison	Total			
CH 6D	Sortie Parc Fermé MÂCON					08:30	
CH 6D	Entrée Assistance D					08:30	
	Parc d'Assistance MÂCON					00:15	
RZ 3	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	37,18	75,55	112,73			
CH 6E	Sortie Assistance D					08:45	
CH 7	BISSY LA MÂCONNAISE	23,31	23,31	00:45	09:30	31,08	
DES 7	BISSY LA MÂCONNAISE - CHISSEY LÈS MÂCON	0,07		00:03	09:33		
AES 7		10,880					
CH 8	MARTAILLY LÈS BRANÇON	9,51	43,77	00:35	10:08	34,95	
DES 8	MARTAILLY LÈS BRANÇON - JUGY	0,05		00:03	10:11		
AES 8		16,610					
CH 9	LUGNY	23,32	83,75	01:00	11:11	39,93	
DES 9	LUGNY - VIRÉ	0,09		00:03	11:14	1,80	
AES 9		9,690					
CH 9A	Entrée regroupement 2	19,20	112,73	00:40	11:54	43,34	
	Parc de Regroupement 2 MÂCON					01:00	
CH 9B	Sortie regroup. 2 /Entrée assistance E					12:54	
CH 9B	Entrée Assistance E					12:54	
	Parc d'Assistance MÂCON					00:45	
RZ 4	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	37,18	75,55	112,73			
CH 9C	Sortie Assistance E					13:39	
CH 10	BISSY LA MÂCONNAISE	23,31	136,04	00:45	14:24	31,08	
DES 10	BISSY LA MÂCONNAISE - CHISSEY LÈS MÂCON	0,07		00:03	14:27		
AES 10		10,880					
CH 11	MARTAILLY LÈS BRANÇON	9,51	156,50	00:35	15:02	34,95	
DES 11	MARTAILLY LÈS BRANÇON - JUGY	0,05		00:03	15:05		
AES 11		16,610					
CH 12	LUGNY	23,32	196,48	01:00	16:05	39,93	
DES 12	LUGNY - VIRÉ	0,09		00:03	16:08		
AES 12		9,690					
CH 12A	Entrée Parc de repositionnement - Fin du Rallye	19,20	225,46	00:40	16:48	43,34	
	Parc de repositionnement MÂCON					00:10	
CH 12B	Sortie Parc de repositionnement - Podium					16:58	
CH 12C	Entrée Parc Fermé - MÂCON	1,900	227,360	00:05	17:03		
	TOTAL ÉTAPE 2	74,360	153,000	227,360	10:08		
	REPORT ÉTAPE 1	86,280	143,750	230,030	08:33		
	TOTAL RALLYE	160,640	296,750	457,390	18:41		

Section 3 - 112,73 kms dont 37,18 kms d'ES

Section 4 - 114,73 kms dont 37,18 kms d'ES

Coucher du soleil : 21h30